

SCHEMA DIRECTEUR HANDICAP

2023 – 2027

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Violaine LAFOURCADE, Nathalie PINEDE

Version provisoire
29 février 2024

Sommaire

SOMMAIRE2

I – RETOUR SUR LES ÉLÉMENTS CLEFS DU 1^{ER} SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE 2018 – 20225

BILAN DE L'AXE I : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP 6

1. Objectif 2018-2022 de l'Axe I 6

2. Bilan de l'Axe I 7

BILAN DE L'AXE II : ACCESSIBILITÉ MATÉRIELLE ET IMMATÉRIELLE10

1. Objectifs 2022 de l'Axe II 10

2. Bilan 2022 de l'Axe II 11

BILAN DE L'AXE III : POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES12

1. Objectifs 2022 de l'Axe III 13

2. Bilan de l'Axe III 2022 13

CONCLUSION14

II- OBJECTIFS, ENJEUX ET GOUVERNANCE DU SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2023-202716

III- PLAN DU SCHÉMA DIRECTEUR HANDICAP 2023-202720

AXE 1 : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP21

PROJET 1.1 (EN COURS) : ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN APPRENTISSAGE ET DES STAGIAIRES EN FORMATION CONTINUE (FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE).....22

PROJET 1.2 (EN COURS) : DÉVELOPPER UNE MÉTHODE POUR REPÉRER ET ANTICIPER LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS SUSCEPTIBLES DE NÉCESSITER UN SUIVI INTENSIF24

PROJET 1.3 (EN COURS) : SOUTENIR LA VALORISATION DES AIDANTS ET LEUR RÔLE DANS LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS26

PROJET 1.4 (PRIORITAIRE) : AMÉLIORER LE PROCESSUS DE GESTION DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DE GESTION DES COMPENSATIONS.....28

PROJET 1.5 (PRIORITAIRE) : ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES NOUVELLES FORMES DE PÉDAGOGIE DES BUT30

PROJET 1.6 (PRIORITAIRE) : PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT32

AXE 2 : POLITIQUE D'EMPLOI DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP34

PROJET 2.1 (EN COURS) : COMMISSION DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET "PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI PERSONNALISÉ (PAMEP)"	35
PROJET 2.2 (EN COURS) : ACCOMPAGNER LE DOCTORANT PENDANT SA THÈSE ET APRÈS (POST DOCTORAT, QUALIFICATION, RECHERCHE, PUBLICATION, RECRUTEMENT, ETC.)	37
PROJET 2.3 (PRIORITAIRE) : SENSIBILISER AUX ENGAGEMENTS DE L'UBM VIS-À-VIS DU FIPHFP	39
PROJET 2.4 (PRIORITAIRE) : FORMALISER LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT ET DE PROMOTION DES BOE ..	41
<u>AXE 3 : CONSOLIDATIONS ET RÉORGANISATIONS</u>	<u>43</u>
PROJET 3.1 (PRIORITAIRE) : RENFORCER LES MOYENS HUMAINS DU PÔLE HANDICAP 2023-2027	44
PROJET 3.2 (PRIORITAIRE) : ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DU PÔLE HANDICAP AUX ÉTUDIANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES	46
PROJET 3.3 (PRIORITAIRE) : RÉORGANISATION DES CONDITIONS DE CONTRÔLE CONTINU ET D'EXAMENS	48
PROJET 3.4 (PRIORITAIRE) : FINANCER ET DÉVELOPPER UNE APPLICATION DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	50
<u>AXE 4 - CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE INCLUSIF À L'UNIVERSITÉ.....</u>	<u>52</u>
PROJET 4.1 (EN COURS) : AUDITER L'ACCESSIBILITÉ DES PRINCIPAUX ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES	53
PROJET 4.2 (EN COURS) : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PRINCIPAUX ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES.....	55
PROJET 4.3 (EN COURS) : METTRE EN ACCESSIBILITÉ LES DIFFÉRENTS ACCUEILS DES SITES DE L'UBM POUR LES PUBLICS SOURDS ET MALENTENDANTS	57
PROJET 4.4 (PRIORITAIRE) : ENQUÊTER SUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	59
PROJET 4.5 (PRIORITAIRE) : PÉRENNISATION DU POSTE DE RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ET RÉDACTION DU SPAN 2025-2027	61
PROJET 4.6 (PRIORITAIRE) : MISE EN ŒUVRE DU SPAN 2025-2027	63
<u>AXE 5 - ACCESSIBILITÉ DES ESPACES : CHAÎNE DE DÉPLACEMENT ET SÉCURITÉ</u>	<u>65</u>
PROJET 5.1 (EN COURS) : RENDRE VISIBLES ET ACCESSIBLES LES PLACES POUR LES PERSONNES EN FAUTEUIL DANS LES AMPHITHÉÂTRES	66
PROJET 5.2 (PRIORITAIRE) : AUDITER ANNUELLEMENT LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT	68
PROJET 5.3 (PRIORITAIRE) : COLLABORER À LA RÉDACTION DU REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ ET DE SÉCURITÉ	70
<u>AXE 6 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUTOUR DU HANDICAP</u>	<u>72</u>
PROJET 6.1 (EN COURS) : COLLABORER AVEC LE SUAC POUR PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE AXÉE SUR LE HANDICAP.....	73
PROJET 6.2 (PRIORITAIRE) : ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION	75
<u>PROJETS EN LISTE D'ATTENTE.....</u>	<u>77</u>

I – Retour sur les éléments clefs du 1^{er} Schéma directeur du handicap de l'Université Bordeaux Montaigne 2018 – 2022

La rédaction du Schéma Directeur Handicap 2018-2022 de l'Université de Bordeaux Montaigne (UBM) s'est inscrit dans un contexte réglementaire dense et évolutif, marqué par des avancées significatives dans la prise en compte des droits et de l'intégration des personnes en situation de handicap. Depuis la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, renforcée par celle de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, jusqu'à la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, le cadre législatif a constamment évolué pour promouvoir une société plus inclusive. Ces textes législatifs, complétés par les Chartes Université/Handicap de 2007 et 2012, témoignent de la volonté de garantir l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services pour tous, indépendamment des limitations individuelles.

L'UBM, pionnière dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dès les années 80, a franchi une étape importante avec la création du service d'accompagnement des étudiants handicapés en 1999. Cette initiative précoce, antérieure aux obligations légales, illustre l'engagement de l'université en faveur d'une accessibilité globale et d'un droit à compensation, posant les bases d'une politique d'inclusion ambitieuse. La loi ESR de 2013 et ses dispositions sur l'adoption de schémas directeurs en matière de politique du handicap par les établissements d'enseignement supérieur ont renforcé ce positionnement, intégrant le handicap au cœur des stratégies universitaires.

Le bilan du Schéma Directeur Handicap précédent met en lumière l'adoption d'une approche globale et transversale du handicap, touchant aussi bien les étudiants que les personnels, dans des domaines aussi variés que la formation, l'accessibilité matérielle et immatérielle, ou encore le recrutement. Cette politique s'est traduite par des efforts considérables pour améliorer les conditions d'études et de travail, reconnaissant ainsi la contribution précieuse des personnes en situation de handicap à la communauté universitaire. L'UBM a ainsi œuvré pour dépasser une vision fragmentée et compensatoire du handicap, visant une accessibilité intégrée et anticipatrice, qui profite à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le Schéma Directeur 2018-2022 a consolidé ces acquis en définissant des axes stratégiques clairs : **“l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap”, “l'accessibilité aux ressources matérielles et immatérielles”, “le développement de la politique de ressources humaines en faveur des personnes en situation de handicap”, et “le soutien à la recherche et aux études sur le handicap dans l'enseignement supérieur”**. Ces orientations reflètent une

ambition de faire de l'UBM un modèle d'intégration, où le handicap est pensé dans toutes les facettes de la vie universitaire, et où l'accessibilité et la qualité de vie pour tous sont des principes directeurs.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre éthique visant à combattre toutes les formes de discrimination, dans une perspective pédagogique et sociale de construction d'une politique handicap cohérente, et avec un objectif pragmatique de sensibilisation à la réalité du handicap. Le droit à compensation, le principe d'accessibilité, l'évaluation des besoins spécifiques liés au handicap, et l'aménagement raisonnable sont autant de concepts clés qui sous-tendent l'action de l'UBM, en conformité avec les normes nationales et internationales.

Bilan de l'axe I : Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

L'Axe I du Schéma Directeur Handicap de l'UBM se concentre sur la consolidation des dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés tout au long de leur parcours universitaire et vers l'insertion professionnelle. Cet axe s'appuie sur le constat d'une augmentation significative du nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur, soutenue par les évolutions législatives et la mise en place de politiques d'accompagnement adaptées. Il met en avant l'importance d'une approche multidisciplinaire (en équipe plurielle) pour l'évaluation des besoins des étudiants, proposant des aides individuelles et favorisant une accessibilité universelle. Enfin, il souligne la diversité et la complexité croissantes des situations de handicap rencontrées, nécessitant des réponses personnalisées et anticipées, notamment pour les périodes de stage.

1. Objectif 2018-2022 de l'Axe I

A l'aube du XXI^e siècle, un changement législatif majeur a marqué le début d'une ère nouvelle pour les étudiants en situation de handicap en France. En 2005, une loi ambitieuse a été promulguée, établissant fermement le principe de scolarisation en milieu ordinaire pour les enfants handicapés. Cette législation pionnière a exigé des établissements d'enseignement supérieur (art. 20 de la loi 2005) non seulement d'inscrire les étudiants handicapés dans les mêmes conditions que les autres mais également de mettre en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter leur parcours académique.

Dans le sillage de cette loi, les Chartes Université Handicap de 2007 et 2012 ont vu le jour, précisant avec plus de détails les responsabilités des universités dans l'accompagnement de ces étudiants. Ces chartes, renforcées par une allocation de crédits ministériels, ont contribué à une prise de conscience institutionnelle et à la

mise en place d'actions spécifiques visant à améliorer l'intégration et le suivi des étudiants concernés.

L'impact de ces mesures législatives et institutionnelles ne s'est pas fait attendre. Depuis l'adoption de la loi de 2005, le nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur a connu une augmentation annuelle moyenne de 13.7%. Cette croissance remarquable est attribuée à une meilleure sensibilisation aux droits des personnes handicapées, à une politique institutionnelle plus incitative, et à un accompagnement plus adapté aux besoins spécifiques de ces étudiants.

L'UBM offre un exemple éloquent de cette évolution. Entre 2001 et 2018, l'UBM a vu le nombre de ses étudiants handicapés passer de 65 à 300. Cette augmentation n'est pas seulement quantitative ; elle reflète également une diversification des situations de handicap, englobant désormais, au-delà des troubles moteurs et sensoriels, des troubles du langage, psychiques, et cognitifs.

Face à cette diversité et à cette augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap, l'UBM a adopté une approche pluridisciplinaire pour l'évaluation des besoins de ses étudiants. Une équipe plurielle, impliquant des professionnels de santé ou du handicap, des enseignants-chercheurs et des enseignants spécialisés, travaille de concert pour offrir un accompagnement personnalisé et efficace. Les étudiants bénéficient ainsi d'aides individuelles adaptées, telles que la prise de notes, le tutorat, et l'accès à des ressources numériques, garantissant à chacun les mêmes chances de réussite académique.

Ces approches et progrès à l'UBM sont un exemple parmi tant d'autres en France, illustrant l'impact profond des politiques d'égalité sur la vie des étudiants en situation de handicap. Ces mesures, en assurant une éducation accessible et adaptée, ne font pas seulement respecter le droit à l'éducation pour tous, elles enrichissent également le tissu académique par la diversité des expériences et des perspectives qu'apportent ces étudiants au sein de la communauté universitaire.

2. Bilan de l'Axe I

L'UBM s'est engagée, ces 4 dernières années, à poursuivre et à améliorer l'intégration et l'accompagnement des étudiants handicapés, en mettant en place des mesures et des aides ciblées pour répondre à leurs besoins spécifiques et en promouvant une accessibilité universelle pour faciliter leur parcours académique et leur insertion professionnelle.

Renforcement de l'équipe du Pôle Handicap et de son fonctionnement

En quatre ans, le Pôle Handicap a été renforcé par le recrutement d'une technicienne contractuelle de catégorie B à temps plein, dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Ce recrutement a permis d'améliorer l'efficacité et la qualité

de l'accompagnement proposé aux étudiants, assurant une réponse plus rapide et plus adaptée à leurs besoins spécifiques.

Ce renfort a aussi permis de faire face à une augmentation très significative des étudiants en situation de handicap porteurs de handicaps de plus en plus complexes, passant à **540 en 2022-2023**.

Depuis 2021-2022, le recrutement annuel de 5 tuteurs sur 10 mois (Master 2, doctorants et docteurs) a permis de renforcer l'aide proposée aux ESH par la mise à disposition de créneaux de tutorat pour les étudiants handicapés en semaine complète. Ces tuteurs sont par ailleurs un véritable renfort pour le Pôle Handicap pour les périodes cruciales de rentrée, sessions d'examens terminaux et pour appuyer l'organisation des contrôles continus auprès des UFR.

Enfin, la crise sanitaire a conduit à accélérer la **dématérialisation du dossier d'évaluation des besoins**. Cette transformation, qui a été effective dès la rentrée 2020-2021, répondait à un double besoin : un besoin structurel pour réorganiser le service et mieux gérer le traitement des nombreuses demandes, et le besoin de garantir une prise de contact efficace par les étudiants.

Dans cet élan, il a été nécessaire de refonder complètement les pages internet du Pôle Handicap afin de faciliter la visibilité de nos dispositifs et la communication avec les ESH ou même les lycéens futurs étudiants.

Ainsi 5 pages dédiées aux étudiants en situation de handicap ont été créées, elle se trouvent dans l'Espace Etudiant (celui-ci est public) >> "Etudes et Scolarité" >> "Handicap" : ces pages donnent toutes les informations utiles et complètes concernant la procédure par étape pour engager une demande d'accompagnement :

- ***Suis-je un étudiant en situation de handicap ?*** cette page présente les différents troubles pouvant entraîner un/des handicaps
- ***Réussir sa scolarité en situation de handicap*** : cette page présente comment faire une demande d'aménagement en lien avec un handicap
- ***Services et outils*** : cette page présente l'ensemble des compensations possibles dans le cadre universitaire, pour les examens et pour les cours
- ***Foire aux questions***
- ***Vous souhaitez aider des étudiants en situation de handicap ?*** Cette page présente la fonction "recrutement" du Pôle Handicap, avec les descriptifs de postes recherchés (preneurs de notes, secrétaires d'examens/lecteurs, tuteurs) et les procédures associées.
- **Accès au dossier d'évaluation des besoins depuis chaque page**

<https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarite/handicap.html>

Numérisation de l'expression des besoins des ESH

Comme souligné précédemment, une avancée significative a été réalisée dans la gestion des dossiers d'évaluation des étudiants entrants, grâce à la dématérialisation et l'automatisation des processus via les formulaires Rita". Cette refonte a permis de surmonter le goulot d'étranglement habituellement rencontré lors de la rentrée universitaire, en simplifiant et en accélérant le recueil des besoins spécifiques des étudiants. Cette évolution vers des procédures plus fluides et moins chronophages a marqué un progrès important dans l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dès leur entrée à l'université. Par ailleurs, le développement d'une fonctionnalité dans Etuscope, permet désormais de transmettre des informations aux enseignants concernant les aménagements d'examens pour les étudiants en situation de handicap qui sont dans leurs cours.

Valorisation des aidants et de leur rôle dans la réussite des étudiants handicapés

Pour les 3 types de recrutement (secrétaires d'examens, preneurs de notes, tuteurs, etc.), les descriptifs des tâches et missions ont été rédigés et publiés.

Durant l'année 2022, le projet de revalorisation salariale des 3 postes a été conduit et les nouvelles rémunérations ont été votées en Conseil d'administration fin 2022, pour une mise en application au 1er janvier 2023.

Financement des compensations des stagiaires de la Formation continue et apprentis (hors formation initiale)

Un partenariat formalisé avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) de la Nouvelle Aquitaine a joué un rôle clé pour apporter le financement des compensations pour les stagiaires de la formation continue et les étudiants apprentis en situation de handicap, soulignant l'importance de la collaboration régionale dans la mise en œuvre effective de la politique d'accessibilité des formations. Ces initiatives, en partenariat interne avec le CFA et le Pôle Formation tout au long de la vie (FTLV), reflètent la détermination de l'Université de Bordeaux Montaigne à surmonter les défis et à poursuivre son engagement en faveur de l'égalité des chances pour tous les membres de sa communauté.

Projet "Lever les Barrières de la Langue"

Financé par la Région et l'UBM, ce projet a été piloté par Sabine Tinchant (MCF Espagnol) et Elisabeth Blanc (PRCE Portugais) pour développer l'accessibilité des enseignements de langue aux étudiants en situation de handicap et l'accessibilité des sujets d'examens des CLES (Certification de langue enseignement supérieur). Cette initiative a permis de rencontrer des partenaires universitaires internationaux (Québec et Brésil) pour s'inspirer de leurs pratiques et de travailler avec la coordination

nationale des CLES afin de proposer les méthodes et exemples de solutions pour rendre accessibles les sujets d'examens dans leur mise en forme.

Mise en place de nouveaux partenariats

La lourdeur de certains handicaps nécessite des expertises pointues et engendre des coûts de compensation élevés conduisant à s'entourer de professionnels spécialisés. Ces partenariats ont été mis en place, sous la forme d'accords-cadres, pour des prestations déterminées adaptées. Ainsi 3 accords-cadres ont été passés avec 3 prestataires locaux : un pour l'accompagnement des étudiants déficients auditifs et dyslexiques, un pour l'accompagnement des étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme, un pour les étudiants atteints de déficience visuelle.

Bilan de l'axe II : Accessibilité matérielle et immatérielle

Au sein de l'UBM, l'Axe II du Schéma Directeur Handicap s'engage fermement en faveur de l'accessibilité universelle, un défi ambitieux pour briser les barrières qui entravent l'accès des personnes en situation de handicap aux environnements d'études et de travail. Cette mission, enracinée dans les principes de la loi de 2005, vise à passer de la simple compensation par des aménagements spécifiques, à une vision plus large où l'accessibilité est intégrée dès la conception des projets de rénovation et de réhabilitation des bâtis.

En effet, l'accessibilité ne doit pas se limiter à répondre aux besoins des personnes avec des handicaps moteurs mais doit s'étendre pour inclure toutes les formes de handicap – sensoriels, psychiques, cognitifs, et intellectuels et toutes les formes d'empêchement dans l'utilisation des lieux et des espaces. Cette vision de l'utilisateur, d'une "accessibilité universelle", s'inscrit dans une approche plus holistique, visant à garantir à chaque individu la possibilité de vivre pleinement et de participer activement au sein de l'université.

Concrètement, l'UBM a pris des mesures significatives pour améliorer l'accès physique, numérique et aux ressources documentaires universitaires. L'objectif étant de garantir que chaque membre de la communauté universitaire, quelles que soient ses capacités, puisse accéder sans entrave à l'ensemble des services et des informations proposés par l'université.

1. Objectifs 2022 de l'Axe II

Accessibilité du bâti

L'un des premiers objectifs visait à améliorer l'accessibilité architecturale du campus. L'UBM s'était engagée à permettre à chacun de circuler librement et d'accéder aux services universitaires en toute autonomie. Cela impliquait la mise en œuvre de travaux d'adaptation des infrastructures existantes et la conception de nouveaux

espaces conformément aux normes d'accessibilité, garantissant ainsi que tous les membres de la communauté universitaire, quelles que soient leurs capacités physiques, puissent accéder pleinement aux ressources et services offerts par l'université.

Accessibilité numérique

Conscient de l'importance croissante du numérique dans l'accès à l'information et aux services, l'UBM avait également fait de l'accessibilité numérique une priorité. En adhérant à l'accord-cadre interministériel, l'université s'était engagée à rendre ses informations et services numériques accessibles à tous. Cet engagement visait à assurer que les supports numériques, les plateformes d'apprentissage en ligne, et les sites web de l'université soient conçus et développés de manière à être utilisables par tous les étudiants et personnels, y compris ceux présentant des handicaps visuels, auditifs, moteurs ou cognitifs.

Ressources documentaires numériques

Enfin, l'UBM avait pris des mesures spécifiques pour faciliter l'accès aux œuvres adaptées pour les personnes handicapées, en réponse à l'évolution des lois relatives aux droits d'auteur. Cette initiative visait particulièrement à reconnaître et à répondre aux besoins des publics atteints d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques et leur communiquer une version adaptée d'une œuvre, dès lors que l'auteur ou les ayants-droits ne mettent pas cette œuvre à disposition du public sous une forme adaptée.

Ces actions entreprises par l'UBM témoignaient d'une démarche proactive et engagée pour l'intégration pleine et entière des personnes en situation de handicap.

2. Bilan 2022 de l'Axe II

Projet AccessNUM

Le lancement du projet *AccessNum UBM* a pu se faire grâce au financement obtenu dans le cadre du Dialogue stratégique de gestion durant l'année 2021-2022. Il s'est concrétisé par le recrutement d'une référente accessibilité numérique pour un contrat de 18 mois en septembre 2022 (fin en mars 2024). Les actions réalisées dans le cadre de ce projet sont détaillées dans les projets en cours de l'axe 4 du Schéma directeur du handicap 2023-2027.

Mise en accessibilité des bâtiments

Le projet d'accessibilité des bâtiments, inscrit dans l'Opération Campus et l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap), a été finalisé avec succès. Cette réalisation concrète a permis de rendre les espaces universitaires pleinement accessibles,

favorisant l'autonomie et la participation des étudiants et du personnel en situation de handicap. Ces chantiers de grande envergure, ont permis de repenser les circulations, créer des ascenseurs, mettre en place des portes à effacement de manière généralisée, etc.

SCD : Inscription de l'établissement sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur

Le Pôle Handicap a mené un projet important avec le Service Commun de Documentation (SCD) pour s'inscrire fin 2019 sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur, facilitant ainsi la communication de documents adaptés aux étudiants en situation de handicap. Cette initiative, s'inscrivant dans les objectifs d'accessibilité et d'inclusion du Schéma Directeur Handicap, a marqué un progrès significatif vers l'égalité d'accès aux ressources documentaires. En permettant une diffusion adaptée des œuvres sans enfreindre les droits d'auteur, l'UBM a non seulement amélioré le soutien académique offert à ces étudiants mais a également posé un jalon important pour l'élaboration d'un environnement d'apprentissage pleinement inclusif.

Bilan de l'axe III : Politique de ressources humaines

Au sein de l'UBM, l'Axe III du Schéma Directeur Handicap 2018-2022 a incarné une ambition profonde de transformer le paysage des ressources humaines pour les personnes en situation de handicap. Cette initiative a marqué un tournant, avec l'objectif non seulement d'améliorer le taux d'emploi et viser les 6% selon le cadre légal rappelé par la loi 2005, mais aussi de dépasser les attentes en créant un environnement de travail véritablement adapté pour les agents en situation de handicap.

Dès le démarrage de ce SDH, l'UBM s'est engagée à adopter des pratiques pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. L'université a reconnu l'importance cruciale de l'intégration de sa politique handicap dans la gestion globale des ressources humaines, en prenant en compte les enjeux de santé au travail, la prévention des risques, et l'évolution professionnelle de ces agents.

Une action notable a été le recrutement ciblé de personnes handicapées, ainsi que la mise en place de contrats doctoraux spécifiques pour les étudiants handicapés de haut niveau souhaitant faire une thèse. Ces mesures visaient à créer un vivier de talents parmi les docteurs handicapés, envisagés comme futurs enseignants-chercheurs, enrichissant ainsi la communauté universitaire de leurs perspectives uniques.

En outre, l'UBM a pris des mesures concrètes pour recenser son personnel en situation de handicap, facilitant leur maintien dans l'emploi grâce à des compensations

individuelles et des aménagements personnalisés. Cette approche a permis de valoriser la diversité et de reconnaître la contribution essentielle de chaque individu au sein de l'université.

La collaboration et le cofinancement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), a été un levier stratégique pour structurer et financer ces ambitions. Ce partenariat, dans lequel l'UBM était une des pionnières, a permis d'améliorer un taux d'emploi significatif, témoignant d'un engagement réel envers les personnes en situation de handicap.

Les objectifs principaux de l'Axe III du Schéma Directeur Handicap étaient les suivants :

1. Objectifs 2022 de l'Axe III

Améliorer le taux d'emploi légal des personnes handicapées,

Dans le cadre de l'Axe III du Schéma Directeur Handicap, l'UBM s'était fixé comme objectif prioritaire pour 2022 d'améliorer significativement son taux d'emploi et le nombre de recrutements de personnes handicapées. Cela s'est traduit dans les campagnes d'emploi successives par l'ouverture de recrutements en mettant en œuvre les voies dérogatoires BOE, le recrutement de contractuels dont les doctorants en situation de handicap.

Cette vision impliquait non seulement l'adaptation des postes de travail par des aménagements de poste et des conditions de travail mais également une transformation culturelle au sein de l'université.

2. Bilan de l'Axe III 2022

Convention avec le FIPHFP

La première convention signée avec le FIPHFP pour la période 2018-2021 a marqué un engagement fort pour l'intégration et le recrutement de salariés en situation de handicap. Cette collaboration a posé les bases d'une politique RH inclusive, permettant de progresser vers l'objectif de 6 % d'emploi de personnes handicapées au sein de l'université.

L'objectif était de promouvoir par des actions de formation obligatoires une acculturation et une professionnalisation des acteurs clés au sein de la communauté universitaire en formant la gouvernance, la Direction des ressources humaines, les élus des Conseils centraux ainsi que ceux du CHSCT, les encadrants.

L'UBM, à travers ces actions, a démontré son engagement solide et structurant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'accessibilité, posant les bases d'une transformation durable au sein de sa communauté.

La convention a été prolongée d'une année en raison de la crise sanitaire, elle s'est donc achevée au 31/08/2022.

Le taux d'emploi est ainsi passé de **3,19% en 2018 à 4,07% en 2022** (les flux entrants/sortants impactent ce taux).

Durant la période de 2018 à 2022, **22 agents en situation de handicap** ont été recrutés dont **2 enseignants-chercheurs**.

En 2018 l'UBM comptait **37 agents en situation de handicap**, en 2022 elle en **comptait 42**.

Politique d'accompagnement des doctorants

L'UBM a mis en place une politique d'accompagnement spécifique pour les doctorants en situation de handicap. **La sanctuarisation dès 2016, chaque année, d'un contrat doctoral fléché handicap sur fonds propres** de l'université a également été une réussite notable, démontrant l'engagement de l'université dans ce domaine, en complément des contrats doctoraux financés par le ministère au titre du handicap. L'UBM a aussi fait le choix de réserver **un poste d'ATER fléché handicap** pour un doctorant ayant terminé son contrat doctoral mais n'ayant pas encore achevé sa thèse.

Cette politique a permis non seulement de soutenir les doctorants pendant leur thèse mais aussi de faciliter leur insertion professionnelle, comme en témoigne le recrutement d'un docteur en tant que maître de conférences et d'une docteure comme chargée de cours.

Formation sur la politique handicap

La mise en place de formations dès 2021, destinées aux nouveaux personnels BIATS et enseignants a permis de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble du personnel dans la politique handicap de l'établissement. Cette initiative a contribué à créer un environnement universitaire plus sensibilisé et à favoriser une prise de conscience collective de l'importance de l'accessibilité et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Conclusion

La crise sanitaire liée au COVID de mars 2020 et une bonne partie de 2021 a fortement perturbé le déroulé des actions et projets prévus dans le 1er Schéma directeur Handicap : certains projets ont été considérablement ralentis (comme la convention FIPHFP, le projet Région "Lever les barrières de la langue" et les améliorations des process internes à UBM. Le contexte sanitaire a conduit à réorienter les priorités de l'établissement et certains projets ont été stoppés définitivement comme le projet de création d'une application de gestion des étudiants en situation de handicap.

En revanche le tournant numérique qui s'est imposé durant cette période a permis de faire un grand bond en avant sur les usages du numérique. Les pratiques dans ce domaine se sont généralisées, offrant de nouvelles solutions facilitantes pour certains étudiants en situation de handicap ou à l'inverse créant des murs d'inaccessibilité. Le chantier reste ouvert.

II- Objectifs, enjeux et gouvernance du Schéma directeur du Handicap 2023-2027

Le deuxième Schéma Directeur Handicap 2023-2027 doit non seulement rendre compte des progrès accomplis durant la période précédente mais aussi projeter l'université vers de nouveaux défis, en continuant à promouvoir une accessibilité universelle et une inclusion effective de toutes les personnes en situation de handicap.

Il s'inscrit donc dans une continuité, tout en prenant en compte les évolutions législatives, sociales et politiques autour du handicap, la diversification et l'augmentation des publics étudiants concernés, la place majeure qu'occupe le numérique dans l'ensemble de nos processus et pratiques ou encore les besoins en matière de politique de l'emploi. Les enjeux qui sont les siens occupent une place importante dans la stratégie de l'université Bordeaux Montaigne, comme en témoigne le contrat d'établissement 2022-2027. Il est également en articulation étroite avec les autres schémas directeurs de l'université, et en particulier, le schéma directeur de la vie étudiante.

Les lignes directrices qui traversent ce nouveau Schéma directeur du handicap pour la période 2023-2027 sont au nombre de trois :

- **Inclusion et accessibilités** : il s'agit de concevoir l'écosystème et l'environnement universitaire comme levier de participation et d'inclusion pour toutes et tous, et non le contraire. Dans cette perspective, la question de l'accessibilité des environnements physiques, numériques, pédagogiques, culturels, sportifs, humains est déterminante pour que notre université accueille de façon équitable chacun et chacune. Déjà présents dans le précédent schéma, les enjeux liés à la problématique complexe et centrale de l'inclusion et des accessibilités sont réitérés avec force dans ce nouveau schéma, notamment en ce qui concerne l'accès aux outils, services et contenus numériques.
- **Trajectoires et parcours** : les étudiantes et étudiants qui viennent suivre des études à l'UBM sont inscrits dans un parcours, qui les emmène du lycée ou d'un projet de réorientation et les conduit à une insertion professionnelle. Cette logique de parcours, avant et au-delà de notre université, est l'indispensable toile de fond par rapport à laquelle se déploient les différentes actions d'accompagnement menées auprès de nos étudiantes et étudiants. Le cas des doctorantes et doctorants en situation de handicap en est un exemple particulièrement éloquent : si des efforts importants et couronnés de succès ont été entrepris pour encourager et soutenir l'accès au doctorat, il reste un dernier maillon crucial, celui de l'insertion professionnelle de nos docteurs. Cette logique du parcours, nous la retrouvons également avec acuité avec nos

personnels, recrutés en tant que BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ou évoluant, au fil de la carrière, vers des situations de handicap pour de multiples raisons. Là aussi, il est de notre responsabilité d'accompagner les trajectoires individuelles professionnelles, dans toutes leurs diversités.

- **Qualité d'études et d'exercice professionnel** : enfin, l'ensemble des actions mises en place doivent être conduites en pensant, pour les étudiantes et étudiants, les dimensions de qualité des études et dans l'environnement des études (vie étudiante) ; pour les personnels, les dimensions de qualité de et au travail.

Nathalie Pinède, en tant que vice-présidente déléguée Handicap et Inclusion, et Violaine Lafourcade, en tant que responsable du Pôle Handicap, ont œuvré ensemble pour la mise en place de ce nouveau schéma directeur du handicap. En matière de méthodologie de travail, nous avons entamé un travail de réflexion et d'auto-diagnostic à partir du précédent schéma directeur du handicap (2018-2022) dès 2022. Par la suite, 16 réunions de travail ont été conduites avec les principaux services et acteurs concernés dans ces services et 2 autres réunions ont été réalisées avec des étudiants en situation de handicap et avec des enseignants. Nous nous sommes également appuyés sur les échanges et préconisations du groupe de travail sur les aménagements du contrôle continu pour les étudiants en situation de handicap.

A l'issue de ces différentes étapes, avec le concours de Pauline Pinto, chargée de projets au Pôle Handicap, nous avons réalisé une synthèse et proposé une série de projets, classés dans 6 axes et selon 3 niveaux de priorités et de temporalités.

Les 6 axes identifiés sont les suivants :

Axe 1 - Favoriser et accompagner les parcours de réussite des étudiants en situation de handicap

Axe 2 - Politique d'emploi des personnels en situation de handicap

Axe 3 - Consolidations et réorganisations

Axe 4 - Construire un environnement numérique inclusif à l'université

Axe 5 - Accessibilité des espaces et événements universitaires : chaîne de déplacement, sécurité, signalétique

Axe 6 - Communication et sensibilisation autour du handicap

Les deux premiers axes correspondent à un socle d'actions récurrentes et essentielles dans le cadre d'une politique handicap.

Le troisième axe fait émerger d'indispensables évolutions et restructurations à mettre en œuvre afin de pouvoir assurer l'accompagnement des personnes en situation de handicap ainsi que des étudiants à besoins spécifiques, et plus généralement, pour assurer la réalisation du Schéma directeur du Handicap.

Les axes 4 et 5 sont en lien avec les questions d'accessibilités, avec un focus particulier sur l'accessibilité numérique.

Enfin, l'axe 6 accorde une place dédiée au déploiement d'une stratégie d'envergure afin de communiquer et de sensibiliser aux situations de handicap.

A l'intérieur de ces 6 axes, les projets sont répertoriés selon trois niveaux de priorités et de temporalités. La détermination de ces niveaux s'est faite en tenant compte des besoins et des moyens actuels du Pôle Handicap ainsi que de ceux des autres services concernés pour pouvoir mener à bien les projets.

- **En cours** : il s'agit de projets qui ont été entamés en 2023 et qui sont en cours de réalisation ou de finalisation ;
- **Prioritaires** : ce sont des projets qui sont jugés prioritaires dans le cadre de ce nouveau Schéma directeur du Handicap ;
- **En liste d'attente** : les projets présents en liste d'attente sont les projets qui ont été repérés, et qui sont importants, mais pour lesquels les moyens actuels ne garantissent pas la faisabilité de leur réalisation. En fonction des opportunités et des avancées positives dans la mise en œuvre des projets prioritaires, ils sont évidemment susceptibles d'être pris en charge dans le cadre du Schéma directeurs.

Tableau 1 - Récapitulatif du nombre d'actions par niveau et par axe

	En cours	Prioritaires	En liste d'attente
Axe 1 - Favoriser et accompagner les parcours de réussite des étudiants en situation de handicap	3	3	3
Axe 2 - Politique d'emploi des personnels en situation de handicap	2	1	2
Axe 3 - Consolidations et réorganisations	0	4	0
Axe 4 - Construire un environnement numérique inclusif à l'université	3	3	0
Axe 5 - Accessibilité des espaces et événements universitaires : chaîne de déplacement, sécurité, signalétique	1	2	6
Axe 6 - Communication et sensibilisation autour du handicap	1	1	1
TOTAL	10	14	12

En l'occurrence (cf. tableau 1), **24 projets** (en cours et prioritaires) ont été identifiés pour une réalisation dans le cadre du SDH 2023-2027. **12 autres projets** importants ont été identifiés, mais évalués comme non prioritaires aujourd'hui au regard des moyens actuels et/ou de la mobilisation des autres services qu'ils impliquent.

En matière de gouvernance, nous proposons la mise en place d'un COPIL. Ce COPIL pourra être composé des acteurs politiques en lien avec les grands chantiers du Schéma directeur (CFVU, Handicap, Numérique, Patrimoine, FTLV et apprentissage, Vie universitaire, Recherche...) ainsi que des responsables des principaux services concernés (Direction de la Communication, DSIN, DSG, DRH...).

Le COPIL se réunira une fois par an, au printemps, afin d'évaluer le plan annuel d'actions prévisionnel présenté par la Responsable du Pôle Handicap et de proposer si nécessaire des réorientations et ajustements. Ces éléments bilan seront ensuite présentés devant les instances (CFVU, CDUFRI, CDUR, CA, CSA).

III- Plan du Schéma Directeur Handicap 2023-2027

Axe 1 : Favoriser et accompagner les parcours de réussite des étudiants en situation de handicap

Ce premier axe se concentre sur la mise en place de mesures proactives pour anticiper l'accueil des étudiants handicapés dès leur entrée à l'université et tout au long de leur parcours académique. L'objectif est de développer des méthodes pour repérer et anticiper les besoins des étudiants nécessitant un suivi spécifique, améliorer l'accessibilité des contenus de cours, et accompagner les nouvelles formes de pédagogie. Le Pôle Handicap de l'université s'engage également à former les enseignants à la pédagogie inclusive et à soutenir les aidants des étudiants handicapés, reconnaissant leur rôle crucial dans la réussite étudiante.

Projet 1.1 (en cours) : Accompagnement des étudiants en situation de handicap en apprentissage et des stagiaires en formation continue (formation tout au long de la vie)

Description

Avec l'augmentation notable du nombre d'étudiants en situation de handicap (ESH) s'inscrivant dans des diplômes par la voie de l'apprentissage, le Pôle Handicap a souhaité développer sa collaboration avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'UBM. Ce projet vise à concevoir et à mettre en œuvre un processus dédié pour un accompagnement optimal des apprentis en situation de handicap, en assurant leur intégration et leur réussite dans le cadre de leur formation et de leur insertion professionnelle.

Objectifs

Définir un cadre d'accompagnement spécifique : établir des procédures claires et efficaces pour l'accompagnement des ESH en apprentissage et en formation continue.

Renforcer la collaboration avec les partenaires : travailler étroitement avec le CFA, les responsables de formation et le Centre Ressources Formation Handicap (CRFH) de Nouvelle Aquitaine pour une prise en charge financière des besoins des apprentis et stagiaires de la formation continue.

Suivre et soutenir les apprentis : mettre en place un suivi régulier des apprentis ESH pour anticiper et répondre à leurs besoins spécifiques tout au long de leur parcours.

Partenaires

Pôle Handicap : coordination de l'accompagnement des ESH et liaison avec les partenaires.

Centre de Formation des Apprentis (CFA) : collaboration pour l'intégration et le suivi des apprentis ESH dans les formations proposées.

Responsables de formation : engagement dans la mise en œuvre des aménagements pédagogiques et logistiques nécessaires.

Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) : soutien pour le financement des compensations et des aménagements spécifiques (charte d'engagement de l'UBM).

Tâches

Planifier des réunions de travail : organisation de sessions régulières avec tous les partenaires pour coordonner les efforts et partager les informations pertinentes sur les plans étudiants.

Adapter les plans d'accompagnement aux situations d'apprentissage et de stage : élaborer des stratégies individualisées pour répondre aux besoins des apprentis ESH, incluant des aménagements pédagogiques et des soutiens spécifiques.

Mettre en place un système de suivi des apprentis ESH en entreprise : mise en place d'un système de suivi régulier pour évaluer l'efficacité des aménagements et ajuster le plan d'accompagnement selon l'évolution des besoins.

Former les acteurs impliqués : organisation de sessions de formation pour les responsables de formation et le personnel du CFA sur les spécificités de l'accompagnement des apprentis en situation de handicap.

Rendus

Guide des procédures d'accompagnement : un document détaillé présentant les étapes clés, les responsabilités et les procédures pour l'accompagnement des ESH en apprentissage et en formation continue.

Rapport de suivi et d'évaluation : une synthèse régulière des actions menées, des progrès réalisés et des ajustements nécessaires pour améliorer continuellement le processus d'accompagnement.

Adaptation des tableaux de bord interne : Les outils internes de gestion des ESH devront pouvoir filtrer rapidement les étudiants en entreprises pour améliorer le suivi et la gestion de ces situations.

Projet 1.2 (en cours) : Développer une méthode pour repérer et anticiper les étudiants handicapés susceptibles de nécessiter un suivi intensif

Description

Ce projet vise à instaurer une méthode proactive pour identifier dès que possible les étudiants qui auront besoin de compensations complexes et lourdes. L'objectif est de prévenir et de préparer le Pôle Handicap à fournir un accompagnement adéquat à ces étudiants, en intégrant ces suivis spécifiques dans la charge de travail prévisionnelle, tout en repérant les surcoûts éventuels et en évaluant la faisabilité des plans d'accompagnement.

Objectif

Le but est de mettre en place une procédure permettant de détecter de manière anticipée les besoins spécifiques des étudiants handicapés qui rencontrent des difficultés particulièrement lourdes (entre 12 et 25 cas par an), afin de préparer un plan d'accompagnement intensif dès l'inscription. Cette démarche vise à assurer une mobilisation générale de toutes les parties prenantes afin de garantir la réussite de ces étudiants dans leur parcours universitaire, en mobilisant des ressources souvent exceptionnelles, adaptées à leurs besoins.

Partenaires

- **Pôle Handicap** : coordination du projet et mise en œuvre des plans d'accompagnement.
- **Enseignants référents des lycées** : identification précoce des futurs étudiants nécessitant un suivi lourd.
- **Étudiants et leurs familles** : participation au processus d'identification et d'évaluation des besoins.
- **Organismes spécialisés** : apport d'expertise pour l'évaluation des besoins et la mise en place de compensations.
- **Responsables de formation** : adaptation des parcours de formation et intégration des plans d'accompagnement dans la gestion pédagogique.

Tâches

1. **Traiter les fiches de liaison** : analyser les informations transmises via Parcoursup et le formulaire d'expression des besoins RITA pour détecter et identifier les étudiants nécessitant un suivi lourd.
2. **Conduire des entretiens individualisés** : organiser des rencontres avec les étudiants et leurs familles pour préciser leurs besoins et attentes très en amont de la rentrée.
3. **Programmer des réunions avec les partenaires** : programmer des échanges avec les responsables de formation et les partenaires spécialisés pour coordonner l'accompagnement.
4. **Établir un plan d'accompagnement prévisionnel** : conception de plans personnalisés basés sur les besoins spécifiques identifiés.
5. **Soumettre le plan à l'étudiant** : obtention de l'accord de l'étudiant sur le plan d'accompagnement proposé.

Rendu

- **Plan d'accompagnement prévisionnel** : document détaillant les mesures d'accompagnement spécifiques prévues pour chaque étudiant identifié qui devra être signé très en amont de la rentrée.
- **Devis pour les prestations de compensation** : estimation des coûts liés à la mise en œuvre des compensations, en collaboration avec des partenaires spécialisés.
- **Partage d'informations avec les enseignants** : diffusion des plans d'accompagnement et des besoins spécifiques aux enseignants et aux responsables de formation, pour assurer une prise en charge adéquate dans le cadre académique.

Projet 1.3 (en cours) : Soutenir la valorisation des aidants et leur rôle dans la réussite des étudiants handicapés

Description

L'Université de Bordeaux Montaigne souhaite soutenir et valoriser le rôle crucial joué par les aidants (preneurs de notes, secrétaires d'examen, tuteurs, etc.) dans le parcours académique des étudiants en situation de handicap. Ce projet entend établir une temporalité fixe pour la révision régulière des rémunérations et la valorisation académique de ces aidants, reconnaissant ainsi leur contribution essentielle à la réussite des étudiants en situation de handicap.

Objectif

L'objectif principal est de revaloriser les rémunérations des aidants de manière régulière, assurant ainsi une juste reconnaissance de leur travail et un engagement continu de leur part. Cette démarche vise à renforcer le dispositif d'accompagnement offert aux ESH, en garantissant la qualité et la pérennité des services d'aide. Une réflexion doit être portée sur la reconnaissance de leurs engagements au sein même de leur parcours pédagogique.

Partenaires

- **Direction des Ressources Humaines (DRH)** : supervision des aspects administratifs et financiers relatifs à la rémunération et aux contrats de travail des aidants.
- **Pôle Handicap** : coordination de l'identification des besoins des étudiants et de l'allocation des aidants.
- **Cellule financière** : assure le suivi budgétaire en soutien du Pôle Handicap
- DIVEC :

Tâches

1. **Établir un calendrier de révision** : définir une temporalité claire et systématique pour l'examen et la révision des rémunérations des aidants.
2. **Analyser les rémunérations/reconnaisances actuelles** : évaluer les niveaux de rémunération actuels pour identifier les besoins de revalorisation.
3. **Consulter les aidants et des étudiants** : recueillir les retours d'expérience pour comprendre les attentes et les besoins des aidants et des étudiants bénéficiaires.

4. **Définir une grille de rémunération/reconnaisances** : proposer une grille de rémunération révisée qui reflète l'importance et la complexité des tâches effectuées par les aidants et la faire voter au Conseil d'administration.

5. **Mettre en œuvre des nouvelles rémunérations/reconnaisances** : appliquer les nouvelles grilles de rémunération en collaboration avec la DRH.

Rendu

- **Rapport de révision** : un document détaillant les analyses effectuées, les consultations menées, et la grille de rémunération/reconnaisances proposées, incluant les modalités de mise en œuvre et le calendrier de révision.

- **Guide de bonnes pratiques** : un manuel destiné aux aidants et aux responsables de formation, présentant les principes de valorisation des aidants et les modalités de collaboration optimisées avec les étudiants handicapés.

Projet 1.4 (prioritaire) : Améliorer le processus de gestion des étudiants en situation de handicap et de gestion des compensations

Description

Face à la complexité de la gestion de plus de 700 étudiants en situation de handicap (ESH) à l'UBM, un projet prioritaire a été lancé pour améliorer et fluidifier le processus de suivi de ces étudiants. Ce projet englobe la gestion des ESH, le suivi des moyens humains et logistiques déployés, incluant plus de 100 contrats annuels, la coordination de trois accords-cadres avec des partenaires spécialisés, ainsi que la supervision budgétaire afférente.

Objectifs

- **Optimiser le suivi des ESH** : utiliser de manière plus efficace les outils et applications existants à l'UBM pour améliorer le suivi des ESH.
- **Tester et intégrer de nouveaux outils** : explorer et évaluer l'intégration de nouveaux outils numériques pour optimiser la transmission des informations concernant les aménagements des ESH.
- **Améliorer la communication interne** : renforcer les échanges et la coordination avec les UFR pour une prise en charge adaptée des besoins des ESH.
- **Faciliter les démarches administratives** : simplifier les procédures pour les contrôles continus et autres évaluations à travers la création de formulaires dédiés.

Partenaires

- **Pôle Handicap** : pilotage du projet et coordination des différentes actions.
- **Direction de la Formation et des Études (DIFE)** : soutien dans l'adaptation des parcours de formation.
- **Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN)** : support technique pour l'évaluation et l'extension de nouveaux outils numériques.
- **UFR** : collaboration pour assurer l'accessibilité et l'adaptation des formations et des évaluations aux ESH.

Tâches

- 1. Auditer les outils existants** : évaluation approfondie de l'utilisation des applications Rita, Etuscope, Jazz et le CPR pour identifier les potentialités d'optimisation.

2. Tester de nouveaux outils : sélection et test d'outils, tels que IP web, pour améliorer la gestion des ESH.

3. Renforcer les liens avec les UFR : mise en place de canaux de communication efficaces pour une meilleure collaboration dans le suivi des ESH.

4. Créer un formulaire Rita : développement et mise en application d'un formulaire spécifique pour les contrôles continus, destiné à faciliter la gestion administrative des aménagements nécessaires (aides humaines).

Rendu

- **Rapport d'optimisation** : un document synthétisant les résultats de l'audit des outils existants, l'évaluation des nouveaux outils testés, et les recommandations pour une utilisation optimisée.

- **Guide de procédure** : un manuel détaillant les nouvelles procédures de communication avec les UFR et l'utilisation des formulaires Rita pour les contrôles continus, destinés à tous les acteurs impliqués.

Projet 1.5 (prioritaire) : Accompagner les étudiants en situation de handicap dans les nouvelles formes de pédagogie des BUT

Description

Avec la réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), l'introduction des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) et des nombreux travaux de groupe représente un défi mais aussi une complexité pour l'inclusion des ESH. Ce projet vise à accompagner efficacement les équipes pédagogiques et les ESH dans l'exercice de ces nouvelles méthodes pédagogiques, en assurant que tous les étudiants puissent pleinement développer et mobiliser leurs compétences.

Objectif

- **Soutenir les ESH** : fournir un cadre d'accompagnement adapté aux ESH dans les SAÉ, permettant de valoriser leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- **Assister les équipes pédagogiques** : offrir aux enseignants des outils et des méthodes pour intégrer efficacement les ESH dans les travaux de groupe et les projets, tout en répondant à leurs besoins spécifiques.

Partenaires

- **Responsables de formation BUT** : collaboration pour identifier les spécificités des différents cursus et adapter l'accompagnement.
- **Pôle Handicap** : expertise dans l'identification des besoins des ESH et la mise en œuvre de solutions adaptées.

Tâches

- 1. Recenser des expériences** : collecter et analyser les retours d'expérience des ESH et des équipes pédagogiques sur les SAÉ, identifier à la fois les succès et les difficultés rencontrées.
- 2. Compiler des bonnes pratiques** : identifier et diffuser les solutions efficaces et les bonnes pratiques pour l'accompagnement des ESH dans les SAÉ et les travaux de groupe.
- 3. Créer des ressources pédagogiques adaptées** : développer des outils et des guides à destination des enseignants pour les aider à intégrer les ESH dans leurs méthodes pédagogiques.

4. Formation des équipes pédagogiques : organiser des sessions de formation spécifiques pour les enseignants sur l'accompagnement des ESH dans le cadre des BUT.

Rendu

- **Guide des bonnes pratiques** : un document compilant les expériences, les solutions éprouvées et les recommandations pour une intégration réussie des ESH dans les SAÉ et les travaux de groupe.

- **Procédures d'accompagnement** : des procédures détaillées pour anticiper et gérer les besoins des ESH dans les nouvelles formes de pédagogie, assurant une expérience d'apprentissage enrichissante pour tous les étudiants.

Projet 1.6 (prioritaire) : Promouvoir l'accessibilité numérique dans l'enseignement

Description

L'UBM souhaite renforcer la connaissance et les pratiques autour de l'accessibilité numérique au sein de sa communauté pédagogique. Ce projet a pour but d'équiper les enseignants des compétences nécessaires pour produire et diffuser des documents pédagogiques accessibles dès leur création, assurant ainsi l'égalité d'accès aux ressources éducatives pour tous les étudiants, y compris ceux en situation de handicap.

Objectif

L'objectif est double : d'une part, former tous les enseignants, en particulier les nouveaux arrivants, à une pédagogie accessible qui prend en compte les besoins divers des étudiants ; d'autre part, développer les compétences des enseignants dans la conception de supports de cours et de sujets d'examen nativement accessibles, pour promouvoir une éducation universellement accessible.

Partenaires

- **Enseignants** : Acteurs principaux de la mise en œuvre des pratiques d'accessibilité numérique dans leurs enseignements.
- **Direction des Ressources Humaines (DRH)** : Responsable de l'élaboration et de la mise en place du plan de formation des enseignants.
- **Pôle Handicap** : Apport d'expertise en matière d'accessibilité numérique et de besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap.

Tâches

- 1. Planifier des réunions de travail** : organisation de sessions entre la DRH, les enseignants et le Pôle Handicap pour élaborer un plan de formation en accessibilité numérique.
- 2. Développer un programme de formation** : création d'un curriculum de formation/sensibilisation à l'accessibilité numérique, couvrant les aspects théoriques et pratiques.
- 3. Créer des ressources pédagogiques** : élaboration de guides et de supports de formation pour aider les enseignants à intégrer les principes d'accessibilité numérique dans la conception de leurs cours.

4. Mettre en place des sessions de formation : organisation et réalisation de formations destinées à l'ensemble du corps enseignant, avec des sessions spécifiques pour les nouveaux recrues.

Rendu

- **Programme de formation** : un programme détaillé de formation en accessibilité numérique, incluant des objectifs pédagogiques, des contenus de cours, et des méthodologies d'enseignement.

- **Guide de “bonnes pratiques”** : un manuel comprenant des conseils pratiques, des études de cas et des exemples concrets pour guider les enseignants dans la création de documents et de supports de cours accessibles.

Axe 2 : Politique d'emploi des personnels en situation de handicap

Le deuxième axe vise à renforcer la politique d'emploi à l'égard des personnels en situation de handicap, en finalisant notamment la mise en place d'une Commission de maintien dans l'emploi. L'université souhaite renouveler la sensibilisation/formation des nouveaux acteurs élus, les personnes en charge des recrutements.

L'UBM s'appuie sur le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour soutenir sa politique en faveur des agents en situation de handicap. Pour cela l'UBM a renouvelé son conventionnement avec le FIPHFP pour la période 2022-2025 et son engagement à recruter au moins 18 agents (fonctionnaires, CDD dont contrats doctoraux, stagiaires, apprentis, service civique). Le détail complet du plan d'action figure dans le conventionnement.

Afin de créer les conditions de dialogue et de travail autour de ces sujets, l'UBM souhaite poursuivre le développement d'un écosystème formé et outillé.

Projet 2.1 (en cours) : Commission de maintien dans l'emploi et "Plan d'Accompagnement au Maintien dans l'Emploi Personnalisé (PAMEP)"

Description

Dans le cadre de son engagement renouvelé avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), l'UBM s'est engagée à créer une Commission de maintien dans l'emploi. Cette commission aura pour mission le suivi concerté des agents en situation de handicap, afin de prendre des décisions éclairées et adaptées à chaque situation.

Objectif

L'objectif principal est de finaliser le périmètre d'action de la Commission de maintien dans l'emploi, en définissant clairement son rôle, ses responsabilités et ses procédures d'intervention. Cela inclut l'élaboration de plans d'accompagnement personnalisés pour les agents concernés, en vue de faciliter leur maintien dans l'emploi dans les meilleures conditions possibles.

Partenaires

- **Direction des Ressources Humaines (DRH)** : supervision administrative et soutien dans la mise en œuvre des décisions de la commission.
- **Pôle Handicap** : expertise en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap et coordination des actions de la commission.

Tâches

- 1. Élaborer un document de cadrage** : rédaction d'un document détaillant les missions, la composition, le fonctionnement et les modalités d'intervention de la Commission de Maintien dans l'Emploi.
- 2. Inscrire la Commission dans l'agenda institutionnel** : intégrer la Commission de maintien dans l'emploi dans l'agenda institutionnel de l'UBM pour officialiser son rôle et ses activités.
- 3. Assurer une communication interne** : préparer et diffuser une communication ciblée au sein de l'université pour informer sur la mise en place et le fonctionnement de la nouvelle commission.

4. Créer un outil de demande d'aménagement de poste : mettre en place un formulaire "Rita" spécifique pour faciliter les demandes d'aménagement de poste, y compris la demande d'interprètes en Langue des Signes Française (LSF).

Rendu

- **Document de cadrage** : un guide complet décrivant les principes de fonctionnement de la Commission de maintien dans l'emploi et les procédures associées.
- **Plan de communication** : une stratégie de communication visant à promouvoir la Commission et à sensibiliser les agents sur les dispositifs d'accompagnement disponibles.
- **Calendrier des réunions** : un calendrier fixe des réunions de la commission, permettant une planification et un suivi régulier des dossiers.
- **Formulaires d'aménagement de poste** : des outils simplifiés pour soumettre des demandes d'aménagement de poste, garantissant une prise en charge rapide et adaptée des besoins des agents.

Projet 2.2 (en cours) : Accompagner le doctorant pendant sa thèse et après (post doctorat, qualification, recherche, publication, recrutement, etc.)

Description

L'UBM soutient de manière continue les doctorants en situation de handicap, jusqu'à l'obtention de leur doctorat et au-delà, dans leur transition vers le monde professionnel. Reconnaisant les défis uniques auxquels sont confrontés les doctorants et docteurs dans le parcours académique et l'insertion professionnelle, ce projet aspire à offrir un accompagnement personnalisé et approfondi, facilitant non seulement l'achèvement réussi de la thèse mais également une insertion professionnelle épanouie et adaptée à leur potentiel et aspirations.

Objectif

L'objectif principal est double : d'une part, assurer un soutien complet aux doctorants et à leurs directeurs de thèse pour surmonter les obstacles académiques et administratifs jusqu'à l'obtention du doctorat ; d'autre part, élaborer des stratégies d'insertion professionnelle qui tiennent compte des besoins spécifiques des docteurs, en visant à maximiser leurs chances de réussite dans le milieu professionnel de leur choix.

Partenaires

- **Direction des Ressources Humaines (DRH)** : coordination des initiatives d'insertion professionnelle et support administratif.
- **Directeurs de thèse et de laboratoire** : soutien académique et scientifique, connaissance des réseaux
- **Pôle Handicap** : expertise en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap et mise en œuvre de mesures d'adaptation spécifiques.
- **MESRI** : définition de la politique concernant les doctorants en situation de handicap

Tâches

1. Identifier les besoins spécifiques : Recenser de manière systématique les besoins des doctorants ESH, en collaboration étroite avec les directeurs de thèse et le Pôle Handicap.

2. Développer le plan d'accompagnement personnalisé : élaborer des stratégies d'accompagnement individuelles, couvrant à la fois les aspects académiques et professionnels.

3. Mettre en place des sessions de formation et de sensibilisation : organiser des ateliers destinés aux directeurs de thèse et aux directeurs de laboratoire, pour les sensibiliser aux spécificités de l'accompagnement des doctorants en situation de handicap.

4. Créer un réseau avec le milieu professionnel : mettre en relation les doctorants/docteurs avec des professionnels du même domaine, favorisant le partage d'expériences et l'ouverture d'opportunités professionnelles.

Rendu

- **Guide de l'accompagnement post-doctoral des ESH** : un manuel détaillant les meilleures pratiques et les procédures d'accompagnement, de l'achèvement de la thèse à l'insertion professionnelle.

- **Rapport d'évaluation et de suivi** : une synthèse des actions menées, des succès obtenus et des expériences apprises, servant de base pour l'amélioration continue du projet.

Projet 2.3 (prioritaire) : Sensibiliser aux engagements de l'UBM vis-à-vis du FIPHFP

Description

L'UBM renouvelle un projet prioritaire de sensibilisation interne destiné à promouvoir les engagements pris dans le cadre de sa convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Ce projet vise à développer une culture commune sur les questions de handicap au sein de l'université et à professionnaliser les acteurs impliqués dans les campagnes de recrutement, en soulignant l'importance de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Objectif

L'objectif est de renforcer la connaissance et l'adhésion aux principes d'équité dans les procédures de recrutement à l'UBM, en mettant en lumière les engagements de l'université en faveur du handicap et les dispositifs de soutien disponibles via le FIPHFP. Il s'agit également de créer un environnement de travail où les besoins des agents de l'université en situation de handicap sont reconnus et pris en charge efficacement.

Partenaires

- **Direction des Ressources Humaines (DRH)** : coordination des formations et des communications relatives aux engagements de l'université.
- **Pôle Handicap** : apport d'expertise sur les enjeux liés au handicap et les dispositifs de soutien du FIPHFP.

Tâches

- 1. Former la nouvelle gouvernance** : mettre en place des sessions d'information spécifiques pour la nouvelle gouvernance de l'UBM sur les enjeux d'une politique handicap cohérente et les engagements de l'université.
- 2. Former les membres élus des Conseils, Comités et Commissions** : organiser des formations pour les membres élus des différents Conseils (Conseil d'Administration, Commission paritaire d'établissement, Comité Social d'Administration d'Établissement, etc.) afin de les sensibiliser à l'importance de la prise en compte du handicap dans les stratégies de recrutement et de gestion du personnel.
- 3. Communication sur la convention UBM-FIPHFP** : développer et diffuser des supports de communication clairs sur les engagements de l'UBM vis-à-vis du FIPHFP,

mettant en avant les aides et dispositifs disponibles pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Rendu

- **Plan de formation** : un programme détaillé des formations proposées, incluant les objectifs, les contenus, les intervenants et le calendrier.
- **Matériaux de communication** : des brochures, des affiches et des bulletins d'information destinés à promouvoir les engagements de l'UBM et les dispositifs de soutien du FIPHFP au sein de la communauté universitaire.
- **Rapport de sensibilisation** : un document récapitulatif des actions menées, de l'impact des formations et de la communication sur la culture de l'inclusion à l'UBM.

Projet 2.4 (prioritaire) : Formaliser les procédures de recrutement et de promotion des BOE

Description

Ce projet vise à formaliser et communiquer efficacement sur les procédures de recrutement par voie contractuelle des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) ainsi que les modalités de promotion par détachement ascensionnel pour les personnels BIATS et enseignants. L'objectif est de rendre ces processus transparents et accessibles, en vue de stabiliser et d'harmoniser les dispositifs existants, tout en fournissant un cadre politique clair et des procédures de déploiement bien définies.

Objectif

L'objectif du projet est de clarifier et de systématiser les procédures de recrutement et de promotion pour les BOE au sein de l'université. Ceci inclut la proposition d'un cadre politique cohérent, la mise en place de procédures de déploiement transparentes et la création de supports informatiques afin de garantir l'équité, la transparence et l'efficacité dans ces processus.

Partenaires

- **Direction des Ressources Humaines (DRH)** : experte dans la formalisation des procédures et la création des supports.
- **Pôle Handicap** : apport d'expertise sur les spécificités du recrutement et de la promotion des BOE.
- **Vice-Présidents Handicap/RH (VP)** : soutien dans la définition du cadre politique et l'alignement avec les objectifs stratégiques de l'université.

Tâches

- 1. Analyser et recenser** : examiner les pratiques actuelles de recrutement et de promotion des BOE pour identifier les besoins d'harmonisation et d'amélioration.
- 2. Élaborer le cadre politique** : définir un cadre qui sous-tend les principes et les valeurs guidant le recrutement et la promotion des BOE.
- 3. Créer des procédures de déploiement** : rédiger des procédures détaillées pour chaque étape du recrutement et de la promotion, assurant la clarté et la cohérence des processus.

4. Développer des supports d'informations : concevoir des guides, des FAQ et des checklists pour accompagner les acteurs impliqués dans le recrutement et la promotion des BOE.

Rendu

- **Document de procédure formalisée** : un manuel exhaustif présentant les procédures de recrutement et de promotion des BOE, incluant le cadre, les étapes de déploiement, et les supports informatifs.
- **Sessions de formation** : organisation de sessions de formation pour les responsables de recrutement et les encadrants, visant à les familiariser avec les nouvelles procédures et les outils disponibles.
- **Plateforme d'information sur l'ENTP** : mise en place d'une section dédiée sur l'intranet (ENTP), où les documents et les supports seront accessibles à tous les acteurs concernés.

Axe 3 : Consolidations et réorganisations

Ce troisième axe se focalise sur le renforcement des moyens humains du Pôle Handicap, le développement d'une application de gestion administrative et financière, et la refonte de l'organisation des conditions de contrôle continu et des examens. L'objectif est d'optimiser la gestion des étudiants à besoins spécifiques et d'améliorer l'efficacité des processus administratifs et pédagogiques.

Projet 3.1 (prioritaire) : Renforcer les moyens humains du Pôle Handicap 2023-2027

Description

Face à l'augmentation significative des étudiants en situation de handicap (ESH) et à la complexité croissante de la gestion du personnel en situation de handicap, le Pôle Handicap, composé de 3 agents (4 à partir de novembre 2023) a besoin d'un renfort important. Ce projet vise à restructurer et à renforcer le Pôle Handicap pour répondre efficacement à ses missions très diversifiées, qui incluent non seulement le soutien quotidien des étudiants mais aussi la gestion de projets transversaux d'envergure et la coordination avec divers acteurs institutionnels. La restructuration envisagée doit permettre une gestion optimale des ressources et une meilleure exécution du Schéma Directeur Handicap actuel dans lequel l'UBM s'engage.

Objectif

L'objectif est de redéfinir l'organisation et les ressources du Pôle Handicap pour que le service puisse pleinement assumer ses responsabilités et déployer efficacement les initiatives prévues dans le Schéma Directeur Handicap. Ceci implique une augmentation des effectifs, une amélioration des compétences disponibles au sein du pôle et une réorganisation interne pour une gestion plus agile et réactive des projets et des besoins des étudiants.

Partenaires

- **Direction des Ressources Humaines (DRH)** : support dans l'évaluation des besoins en ressources humaines et la mise en œuvre de la restructuration.
- **Vice-Présidents Handicap/RH (VP)** : soutien institutionnel pour l'approbation de la restructuration.
- **Pôle Handicap** : acteur central de la restructuration, apportant son expertise sur les besoins spécifiques et les priorités.

Tâches

1. Auditer des besoins et des ressources : évaluer de manière approfondie les besoins actuels et futurs du Pôle Handicap en termes de ressources humaines et de compétences.

2. Définir la nouvelle structure : concevoir une nouvelle organisation interne qui reflète les missions élargies et la complexité des tâches, avec des rôles et des responsabilités clairement définis.

3. Etablir un plan de recrutement et de formation : élaborer un plan de recrutement pour combler les lacunes en ressources humaines et proposer des programmes de formation pour développer les compétences nécessaires au sein du pôle.

4. Mettre en œuvre la nouvelle organisation : mettre en place la nouvelle structure organisationnelle et assurer un suivi régulier pour ajuster et optimiser le fonctionnement du Pôle Handicap.

Rendu

- **Rapport de restructuration** : un document complet décrivant la nouvelle organisation du Pôle Handicap, incluant l'audit des besoins, la définition de la structure, le plan de recrutement et de formation, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi.

- **Plan de déploiement** : une feuille de route détaillée pour la mise en place de la restructuration, avec des étapes claires, des échéances et des indicateurs de réussite.

- **Stratégie de communication** : un plan de communication destiné à informer les parties prenantes internes et externes sur la restructuration du Pôle Handicap et sur les améliorations attendues dans le soutien aux ESH et la gestion des projets.

Projet 3.2 (prioritaire) : Élargissement du périmètre du Pôle Handicap aux étudiants à besoins spécifiques

Description

Sous l'impulsion du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'UBM envisage d'élargir les compétences du Pôle Handicap afin d'inclure d'autres groupes d'étudiants dits "empêchés", relevant de régimes spéciaux d'études. Le président de l'université a désigné la responsable du Pôle Handicap "chargée de mission" pour conduire une étude préalable de la gestion existante de ces publics au sein de UBM fin 2023. Cette initiative vise à répondre de manière plus globale et inclusive aux besoins divers des étudiants présentant non seulement des situations de handicap mais aussi des besoins spécifiques liés à d'autres types d'empêchements (sportifs de haut niveau, artistes, étudiants engagés, etc.).

Objectif

L'objectif de ce projet est de mutualiser les dispositifs de compensation et d'accompagnement, en les rendant accessibles à une plus large gamme d'étudiants à besoins spécifiques. Ceci permettrait d'optimiser les ressources disponibles et d'offrir un soutien plus cohérent et structuré à tous les étudiants nécessitant un accompagnement adapté à leur situation.

Partenaires

- **Pôle Handicap** : coordination du projet et expertise dans l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques.
- **UFR** : contribution à l'identification des besoins spécifiques des différents groupes d'étudiants.
- **DAPS (Département des activités physiques et sportives)** : identifie les étudiants sportifs de haut et bon niveau
- **SUAC (Service universitaire d'action culturelle)** : identifie les étudiants artistes
- **Vice-présidente étudiante** : partage une vision globale des besoins des étudiants "empêchés"
- **Partenaires extérieurs** (associations, organismes spécialisés) : collaboration pour l'échange de bonnes pratiques et l'optimisation des dispositifs de compensation.

Tâches

1. Réaliser un état des lieux : cartographier les besoins et les dispositifs de compensation existants, afin d'identifier les synergies possibles et les lacunes à combler.

2. Concevoir un modèle d'organisation élargi : développer une proposition de structure organisationnelle qui intègre l'élargissement des services du Pôle Handicap aux autres publics "empêchés".

3. Consulter les parties prenantes : engager un dialogue avec les étudiants, les enseignants, et les partenaires externes pour recueillir leurs avis et suggestions.

4. Définir les nouveaux services : identifier et formaliser les services étendus qui seront proposés, en se basant sur l'analyse des besoins et des retours obtenus.

Rendu

- **Rapport d'état des lieux** : un document synthétisant l'analyse des besoins des étudiants à besoins spécifiques et des dispositifs de compensation existants.

- **Proposition de nouvelle organisation** : un plan détaillant la nouvelle structure du Pôle Handicap élargie, incluant les services à développer, les ressources nécessaires, et les modalités de mise en œuvre.

- **Guide des services étendus** : un manuel présentant les nouveaux services proposés, les critères d'éligibilité, et les procédures d'accès pour les étudiants.

Projet 3.3 (prioritaire) : Réorganisation des conditions de contrôle continu et d'examens

Description

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation, l'UBM initie un projet prioritaire visant à réviser et améliorer l'organisation des contrôles continus et des examens terminaux. Ce projet cherche à identifier et implémenter des solutions innovantes pour accompagner efficacement le déroulé des évaluations, en prenant en compte les besoins spécifiques des étudiants et en allégeant la charge logistique sur les UFR.

Objectif

L'objectif est de mettre en place des procédures optimisées pour la gestion des aménagements d'examens ($\frac{1}{3}$ temps supplémentaire, utilisation d'ordinateurs, surveillance, etc.), afin de garantir des conditions d'évaluation équitables pour tous les étudiants, tout en facilitant la gestion organisationnelle pour les UFR.

Partenaires

- **Direction de la Formation et des Études (DIFE)** : supervision de l'offre de formation et de la réglementation des examens.
- **UFR** : application des procédures d'examen (contrôle continu) et coordination des besoins spécifiques des étudiants.
- **Cellule d'aide au pilotage (CAP)** : conseil sur les dispositifs financiers ministériels.
- **Vice-Présidence / Direction Générale des Services (VP/DGS)** : soutien institutionnel et prise de décision.
- **Pôle Handicap** : expertise dans l'accommodation des besoins des étudiants en situation de handicap.
- **Vice-Présidents Handicap/RH** : soutien politique et prise de décision

Tâches

- 1. Auditer les pratiques actuelles** : évaluer les méthodes actuelles de gestion des examens et identifier les besoins d'amélioration.
- 2. Développer des solutions innovantes** : concevoir des solutions pour simplifier la gestion du $\frac{1}{3}$ temps, l'utilisation d'ordinateurs pendant les examens, et les besoins de surveillance spécifique.

3. Finaliser la création d'un outil numérique : déployer un formulaire dématérialisé permettant une gestion plus fluide et automatisée des aménagements d'examens pour contrôles continus.

Rendu

- **Guide des procédures optimisées** : un document comprenant les nouvelles procédures d'examen, illustrant les solutions apportées aux défis identifiés lors de l'audit.
- **Plateforme de gestion des examens** : un système ou une application dédiée à la gestion des conditions spécifiques d'examen, incluant les demandes d'aménagement, *la planification des surveillances, et la gestion du matériel informatique.*
- **Rapport de formation** : un bilan des formations dispensées aux personnels concernés, avec une évaluation de leur impact sur l'efficacité des sessions d'examen.

Projet 3.4 (prioritaire) : Financer et développer une application de gestion administrative et financière des étudiants en situation de handicap

Description

Le Pôle Handicap a besoin d'une application web sécurisée dédiée à la gestion administrative et financière des étudiants en situation de handicap. L'absence actuelle d'outils adaptés constitue un obstacle majeur à une gestion efficace des compensations et des dossiers étudiants. Cette nouvelle application vise à centraliser et sécuriser les informations, tout en permettant à divers membres du service d'intervenir de manière collaborative et sans risque de perte de données.

Objectif

L'objectif est de mettre en place un outil de gestion performant, robuste et sécurisé, accessible à plusieurs utilisateurs. Cette application facilitera le suivi des compensations (aides humaines, prestataires externes), la gestion des dossiers étudiants, et permettra une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des étudiants handicapés.

Partenaires

- **Direction des Systèmes d'Information Numérique (DSIN)** : collaboration technique pour la conception, le développement et le déploiement de l'application.
- **Pôle Handicap** : expertise sur les besoins spécifiques des étudiants handicapés et sur les fonctionnalités nécessaires pour l'application. Rédaction du cahier des charges.
- **Partenaires externes** : éventuelle collaboration avec des fournisseurs de solutions logicielles spécialisées dans la gestion administrative et financière.

Tâches

- 1. Rédiger le cahier des charges** : définition précise des besoins, des fonctionnalités attendues et des spécifications techniques de l'application (réalisée en juillet-septembre 2023).
- 2. Présenter le Projet à la DSIN** : exposition des objectifs et des attentes du projet pour validation et engagement de la DSIN dans le développement (présentation en septembre 2023).

3. Développement de l'application : conception et codage de l'application selon les spécifications du cahier des charges, en intégrant des mesures de sécurité avancées pour la protection des données.

4. Tests et ajustements : réalisation de tests d'utilisation pour identifier et corriger les éventuels dysfonctionnements, et ajuster l'application aux besoins réels des utilisateurs.

5. Formation des utilisateurs : organisation de sessions de formation pour les membres du Pôle Handicap et autres utilisateurs potentiels pour garantir une utilisation optimale de l'outil.

Rendu

- **Application Web de gestion** : Un outil numérique complet et opérationnel, permettant une gestion administrative et financière efficace des ESH à l'UBM.

- **Manuel d'utilisateur** : guide pratique détaillant les fonctionnalités de l'application, les procédures d'utilisation et les mesures de sécurité implémentées.

- **Rapport de projet** : document synthétisant les étapes du projet, les challenges rencontrés, les solutions apportées et les perspectives d'évolution de l'application.

Axe 4 - Construire un environnement numérique inclusif à l'université

L'axe 4 ambitionne de créer un environnement numérique pleinement inclusif à l'université, en auditant l'accessibilité des environnements numériques existants et en améliorant l'accessibilité téléphonique. Ces éléments font partie des obligations réglementaires institués pour les établissements publics dès le décret d'application du 14 mai 2009 de l'article 47 de la loi du 11 février 2005. Ces obligations ont été élargies et renforcées en 2016 avec la loi °2016-1321 pour une République numérique (cf. chapitre 3 « Accès des publics fragiles au numérique »), puis le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne. Enfin, le 6 septembre 2023, le Gouvernement a publié une Ordonnance visant à renforcer les sanctions des manquements aux obligations d'accessibilité des services de communication au public en ligne : le non-respect de l'accessibilité des sites est désormais passible de 50 000€ d'amende et l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) est désormais en charge de contrôles automatisés de l'accessibilité des services.

Au-delà du respect de ces nécessaires obligations réglementaires, il est indispensable d'œuvrer pour des changements de pratiques à l'échelle de l'université. L'enjeu est de taille et la création d'un poste pérenne de référent accessibilité numérique s'impose pour mettre en œuvre une politique transversale d'accessibilité numérique qui passe aussi par de la formation et sensibilisation pour la conception de nouveaux services, applications ou contenus nativement accessibles.

Projet 4.1 (en cours) : Auditer l'accessibilité des principaux environnements numériques

Description

Le projet AccessNum, financé dans le cadre du Dialogue stratégique de gestion, a permis de solliciter la société Koena afin de leur commander un audit d'un panel de sites qui ont été jugés prioritaires pour l'évaluation de leur accessibilité numérique. Ces 5 sites sont les suivants : site web institutionnel, ENT ; ENTP, e-campus, catalogue des formations. Pour chacun des sites, un échantillon de pages à auditer a été conçu en collaboration avec Koena et les principaux acteurs de l'université.

Objectif

L'objectif est de vérifier le degré de conformité des sites sélectionnés au regard du RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) qui est l'outil d'évaluation utilisé en France, s'appuyant sur une norme ISO internationale (norme WCAG – Web Content Accessibility Guidelines).

Partenaires

- **Société Koena (prestataire externe)** : spécialiste de l'accessibilité numérique. Responsable des audits
- **Pôle Handicap** : expertise sur les besoins spécifiques des étudiants handicapés. Chef de projet référente accessibilité numérique recrutée dans le cadre du projet AccessNum
- **Direction des Systèmes d'Information Numérique (DSIN)** : prise en charge de la direction du projet, appui technique. Collaboration avec le Pôle Innovation numérique pour E-Campus.
- **Direction de la Communication** : expertise dans la création de contenus web avec le CMS Ametys
- **Vice-Présidences Handicap et Numérique** : soutien politique et prise de décision.
- **Direction Générale des Services** : soutien institutionnel et prise de décision

Tâches

- **Choix des sites à auditer** dans le périmètre numérique de l'université Bordeaux Montaigne

- **Constitution des échantillons de page**
- **Réalisation des audits**

Rendu

- **Rapports d'audits** pour chacun des 5 sites audités
- **Relevés de non-conformités** (sous forme de grilles RGAA)
- **Modèles de déclaration d'accessibilité** à publier sur les sites

Projet 4.2 (en cours) : Améliorer l'accessibilité des principaux environnements numériques

Description

Les audits réalisés dans le cadre du projet 4.1 permettent de poser un diagnostic sur le niveau de conformité de nos sites prioritaires. Sur la base de ce diagnostic, il s'agit de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer l'accessibilité numérique et de l'amener à un bon niveau.

Objectif

L'objectif est de reprendre avec les différents acteurs concernés les résultats des audits, afin d'évaluer ensemble les actions correctrices prioritaires à mettre en œuvre, en s'intéressant notamment aux erreurs critiques qui sont des obstacles à l'accessibilité. Il s'agit également de voir ce qui peut être pris en charge en interne et ce qui doit être externalisé.

Partenaires

- **Société Koena (prestataire externe)** : spécialiste de l'accessibilité numérique. Responsable des audits et appui à la priorisation de la mise en accessibilité
- **Pôle Handicap** : expertise sur les besoins spécifiques des étudiants handicapés. Chef de projet : référente accessibilité numérique recrutée dans le cadre du projet AccessNum
- **Direction des Systèmes d'Information Numérique (DSIN)** : prise en charge de la direction du projet, appui technique. Collaboration avec le Pôle Innovation numérique pour E-Campus pour l'amélioration de l'accessibilité d'E-Campus.
- **Direction de la Communication** : expertise dans la création de contenus web avec le CMS Ametys. Interlocuteur principal pour l'amélioration de l'accessibilité des sites web réalisés avec Ametys.
- **Vice-Présidences Handicap et Numérique** : soutien politique et prise de décision.
- **Direction Générale des Services** : soutien institutionnel et prise de décision

Tâches

- **Réalisation d'ateliers** avec Koena et les acteurs concernés pour réaliser les priorisations de mise en accessibilité

- **Chiffrage de l'amélioration de l'accessibilité**, sur la base des priorisations réalisées et des moyens internes pour sa mise en œuvre
- Mise en œuvre de l'amélioration de l'accessibilité numérique selon les critères établis.

Rendu

- **Rapport de priorisations et de chiffrage** pour chacun des 5 sites
- **Nouvelles déclarations de conformité**

Projet 4.3 (en cours) : Mettre en accessibilité les différents accueils des sites de l'UBM pour les publics sourds et malentendants

Description

Depuis la loi pour une République numérique de 2016 et le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, la mise en place d'un accueil du public accessible pour les personnes sourdes et malentendantes est une obligation et un droit pour les personnes concernées.

Objectif

L'objectif est de proposer un service alternatif accessible en équipant les points d'accueil principaux (téléphoniques et physiques) de l'université. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à un prestataire externe, comme la société Acceo, afin de mettre en œuvre ce service.

Partenaires

- **Pôle Handicap** : expertise sur les besoins spécifiques des étudiants handicapés. Suivi initial par la chef de projet référente accessibilité numérique recrutée dans le cadre du projet AccessNum.
- **Direction des Systèmes d'Information Numérique (DSIN)** : responsable de la partie téléphonie
- **Direction de la vie d'établissement et de Campus (DiVEC)** : responsable de la gestion de l'accueil à l'université Bordeaux Montaigne
- **Vice-Présidences Handicap et Numérique** : soutien politique et prise de décision.
- **Direction Générale des Services** : soutien institutionnel et prise de décision

Tâches

- **Identifier et prioriser les points d'accueil**
- Stabiliser une **liste actualisée des numéros de téléphone** concernés sur les 3 sites (Bordeaux, Pessac, Agen)
- Valider le **portage financier** (Cevec pour démarrer) et sa pérennité dans le temps

- Contractualiser avec un **prestataire spécialisé** pour le déploiement de la solution d'accessibilité
- **Former les agents** concernés à cette solution d'accessibilité
- **Stabiliser le suivi du projet** dans le temps

Rendu

- **Supports de communication** sur le déploiement de la solution d'accessibilité pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes

Projet 4.4 (prioritaire) : Enquêter sur les usages du numérique des étudiants en situation de handicap

Description

Si une batterie de moyens existe pour tester l'accessibilité numérique des sites et contenus, il est capital également de s'intéresser aux usages du numérique par les personnes en situation de handicap. En l'occurrence, dans la lignée de la priorité posée dans le cadre du projet AccessNum UBM, nous souhaitons nous focaliser dans un premier temps sur les usages du numérique par les étudiantes et étudiants en situation de handicap recensés au Pôle Handicap.

Objectif

L'objectif principal est de réaliser une enquête, tout d'abord par questionnaire (anonyme) puis par entretien avec des personnes volontaires uniquement. L'accès aux publics concernés se fera par l'interface du Pôle Handicap. La phase d'entretien permettrait d'affiner certains résultats de l'enquête par questionnaire et de pouvoir tester les principaux parcours d'usages (inscription administrative et pédagogiques, accès à l'emploi du temps et aux résultats, consultation des cours en ligne, etc.)

Partenaires

- **Pôle Handicap** : expertise sur les besoins spécifiques des étudiants handicapés. Relais et appui dans le cadre de l'enquête et de sa mise en œuvre
- **Vice-Présidence Handicap** : soutien politique
- **Unité de recherche MICA** (Médiations, information, communication et arts) : réalisation de l'enquête et analyse des principaux résultats
- **Cellule d'aide au pilotage** : appui à la réalisation et à la diffusion de l'enquête

Tâches

- Définition des **objectifs principaux** de l'enquête et de son **phasage**
- **Réalisation du questionnaire** et pré-tests
- **Diffusion du questionnaire** par le relais du Pôle Handicap
- **Analyse des données** recueillies

- **Entretiens semi-directifs et tests de parcours d'usages numériques** avec les personnes s'étant déclarées volontaires

- **Synthèse générale**

Rendu

- **questionnaire d'enquête**

- **guide d'entretien**

- **protocole de scénarios d'usages**

- **rapport d'enquête**

- **préconisations** pour la priorisation d'actions en matière d'accessibilité numérique

- **article scientifique**

Projet 4.5 (prioritaire) : Pérennisation du poste de référent accessibilité numérique et rédaction du SPAN 2025-2027

Description

Le projet *AccessNum UBM* a permis le recrutement d'un poste de référent Accessibilité numérique pour une durée de 18 mois. Ce recrutement a permis d'initier un certain nombre d'actions mais qui sont loin d'être abouties. En particulier, le Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique (SPAN), qui est une obligation réglementaire depuis la loi sur la République numérique de 2016, n'a pu être mis en place. Dans la perspective d'une politique d'accessibilité numérique durable au sein de l'université Bordeaux Montaigne, il est indispensable de pérenniser un poste de référent Accessibilité numérique.

Objectif

L'objectif de ce projet est tout d'abord de stabiliser et pérenniser un poste de référent Accessibilité numérique, dès septembre 2024. La première tâche de ce nouveau référent accessibilité numérique sera de concevoir et rédiger le SPAN qui proposera un programme d'actions pluriannuelles pour la période 2025-2027. Cela mobilisera de nombreux acteurs au sein de l'établissement. Les questions de faisabilité (en matière de moyens humains, financiers et temporels) devront être au centre de la réalisation du SPAN.

Partenaires

- **Pôle Handicap**
- **Direction des Systèmes d'Information Numérique (DSIN)**
- **Direction de la Communication**
- **Direction des ressources humaines**
- **Direction de la vie d'établissement et de Campus (DiVEC)**
- **Vice-Présidences Handicap et Numérique** : soutien politique et prise de décision.
- **Direction Générale des Services** : soutien institutionnel et prise de décision

Tâches

- Actualisation de la **fiche de poste du référent accessibilité numérique** pour un recrutement à la rentrée universitaire 2024
- **Recrutement** du référent accessibilité numérique
- Recueil des **attentes et besoins pour le SPAN 2025-2027**, en prenant en compte l'existant déjà réalisé
- présentation devant le **COPIL** du programme d'actions pluriannuelles prévisionnel
- **rédaction du SPAN 2025-2027**
- Validation de la **gouvernance du SPAN 2025-2027**

Rendu

- **Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027**

Projet 4.6 (prioritaire) : Mise en œuvre du SPAN 2025-2027

Description

Une fois le SPAN 2025-2027 rédigé, il s'agit de procéder à sa mise en œuvre, en suivant le plan d'actions qui aura été validé. A noter que ce premier SPAN pour l'université Bordeaux Montaigne est évidemment voué à être perpétué, le chantier de l'accessibilité numérique, et plus largement la perspective d'un environnement numérique inclusif pour toutes et tous, personnels et étudiants, sont des travaux à mener de façon continue.

Objectif

Il s'agit de mettre en oeuvre les actions prévues dans le cadre du SPAN 2025-2027.

Partenaires

- **Pôle Handicap**
- **Direction des Systèmes d'Information Numérique (DSIN)**
- **Direction de la Communication**
- **Direction des ressources humaines**
- **Direction de la vie d'établissement et de Campus (DiVEC)**
- **Vice-Présidences Handicap et Numérique** : soutien politique et prise de décision.
- **Direction Générale des Services** : soutien institutionnel et prise de décision

Tâches

Il est évidemment impossible à ce stade d'anticiper les différentes actions qui seront à déployer. Néanmoins, certaines actions peuvent être imaginées, sous réserve de validation effective. Par exemple :

- Produire un Vademecum de l'accessibilité numérique à intégrer dans les critères des cahiers des charges de toute nouvelle application ou tout nouveau service numérique de l'UBM
- Former les personnels et les étudiants à l'accessibilité numérique et au design universel
- Accompagner le déploiement des plateformes d'édition numérique accessibles (plateforme de revues en ligne, ouvrages UNA...)

- Concevoir un processus de numérisation d'ouvrages à la demande (achat, numérisation, diffusion, conservation)

Rendu

- **Bilans annuels de la mise en œuvre du SPAN 2025-2027**

Axe 5 - Accessibilité des espaces : chaîne de déplacement et sécurité

Cet axe se consacre à l'amélioration de l'accessibilité physique à travers l'université et lors des événements culturels et scientifiques. Il comprend l'audit de la chaîne de déplacement, l'aménagement des espaces pour assurer l'accès aux ressources documentaires, et la mise à jour de la signalétique pour garantir une navigation aisée pour tous sur le campus.

Projet 5.1 (en cours) : Rendre visibles et accessibles les places pour les personnes en fauteuil dans les amphithéâtres

Description

Ce projet vise à améliorer l'accessibilité des amphithéâtres de l'UBM pour les étudiants en fauteuil roulant, en rendant les places qui leur sont dédiées plus visibles et accessibles. Bien que des places soient déjà conçues pour cet usage, particulièrement en haut des amphis, leur visibilité reste insuffisante. L'objectif est de faciliter l'accès à ces places pour les étudiants concernés et de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire à l'importance du respect de ces espaces réservés.

Objectif

Le but est d'assurer que les étudiants en fauteuil roulant puissent facilement identifier et accéder aux places qui leur sont spécifiquement dédiées dans les amphithéâtres et salles de cours, afin de promouvoir une inclusion effective et le respect des besoins de chacun.

Partenaires

- **Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique (DPIL)** : supervision des modifications matérielles et de la signalétique dans les amphis.
- **Pôle Handicap** : expertise sur l'accessibilité et les besoins des étudiants en fauteuil roulant.

Tâches

- 1. Faire un relevé des places dédiées** : effectuer un inventaire complet des places accessibles aux personnes en fauteuil dans tous les amphithéâtres et salles de cours de l'université.
- 2. Installer une signalétique adaptée** : marquer clairement les places dédiées avec une signalétique visible et compréhensible, utilisant des symboles universels d'accessibilité.
- 3. Campagne d'affichage et de sensibilisation** : créer et déployer des affiches dans les amphis et salles de cours pour informer et sensibiliser sur l'importance et l'emplacement des places dédiées.

Rendu

- **Rapport d'inventaire des places** : document synthétisant l'emplacement et le nombre de places dédiées aux personnes en fauteuil dans l'université.
- **Plan de signalétique** : description détaillée de la signalétique mise en place, accompagnée de visuels.
- **Matériel de communication** : ensemble d'affiches et de supports de communication destinés à promouvoir la visibilité et l'accessibilité des places dédiées.

Projet 5.2 (prioritaire) : Auditer annuellement la qualité de la chaîne de déplacement

Description

Le projet d'audit annuel vise à évaluer et améliorer la qualité de la chaîne de déplacement au sein et autour de ses bâtiments. L'objectif est de garantir une accessibilité optimale pour tous, en particulier pour les personnes en situation de handicap. Cet audit permettra d'identifier les éventuels problèmes de circulation, les obstacles à l'accessibilité et de proposer des solutions pour y remédier.

Objectif

Le but de ce projet est d'assurer une accessibilité fluide et sans entrave dans l'ensemble des espaces de l'université, en anticipant et en résolvant les problèmes de circulation et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Partenaires

- **Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique (DPIL)** : supervision des infrastructures et des travaux d'amélioration.
- **Service Prévention Hygiène Santé Sécurité Environnement (PHSE)** : apport d'expertise sur les besoins spécifiques en termes de sécurité des usagers.
- **Pôle Handicap** : identification des besoins des étudiants et autres usagers en situation de handicap.
- **Accueil UBM DIVEC (Direction de la vie d'établissement et de campus)** : recueil des retours et signalement des problèmes d'accessibilité par la communauté universitaire.

Tâches

- 1. Vérifier les cheminements externes** : inspecter les parcours d'accès aux bâtiments, incluant les rampes inclinées, les chemins et les passages piétons.
- 2. Vérifier les ascenseurs et des portes électriques** : évaluer le fonctionnement et l'accessibilité des ascenseurs et des portes électriques, pour s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité.
- 3. Contrôler les toilettes accessibles** : vérifier l'accessibilité des toilettes et leur bon fonctionnement
- 4. Vérifier les stationnements PMR** : vérifier la bonne visibilité et l'accessibilité des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

5. Rédiger des rapports d'incidents : compiler les données recueillies lors de l'audit dans un rapport détaillé, soulignant les problèmes d'accessibilité et proposant des recommandations pour leur résolution.

5. Définition d'une procédure en cas de panne d'ascenseur récurrente ou prolongée : établir un protocole d'action rapide pour les situations où un ascenseur est hors service, incluant la communication aux usagers et la mise en place de solutions alternatives.

Rendu

- **Rapport annuel d'audit** : un document complet présentant les résultats de l'audit, les problèmes d'accessibilité identifiés et les recommandations pour des améliorations.

- **Plan d'action** : une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations, incluant des échéanciers et des responsabilités clairement définies.

- **Procédure d'urgence pour pannes d'ascenseur** : un guide détaillant les étapes à suivre en cas de panne d'ascenseur, destiné à minimiser l'impact sur l'accessibilité des bâtiments.

Projet 5.3 (prioritaire) : Collaborer à la rédaction du registre d'accessibilité et de sécurité

Description

En conformité avec les obligations réglementaires, l'UBM en tant qu'établissement recevant du public (ERP) doit se doter d'un registre d'accessibilité et de sécurité. Ce registre vise à informer de manière transparente le public sur le degré d'accessibilité de chaque bâtiment, indiquant clairement les prestations accessibles et celles qui ne le sont pas, afin de garantir une information claire et accessible à tous.

Objectif

L'objectif est de fournir au public une information complète et actualisée sur l'accessibilité des bâtiments de l'université, qu'ils soient entièrement accessibles ou partiellement, en spécifiant les aménagements disponibles et les éventuelles limitations.

Partenaires

- **Prévention Hygiène Santé Sécurité Environnement (PHSE)** : expertise et évaluation des conditions de sécurité et d'accessibilité.
- **Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique (DPIL)** : gestion du patrimoine bâti et des travaux d'amélioration de l'accessibilité.
- **Pôle Handicap** : connaissance approfondie des besoins spécifiques liés aux usages handicapés et des besoins d'accessibilité.

Tâches

- 1. Auditer les bâtiments** : réaliser un audit complet de l'accessibilité des bâtiments de l'université pour identifier le degré d'accessibilité actuel et les éventuels besoins d'amélioration.
- 2. Rédaction du Registre** : compiler les informations collectées lors de l'audit dans un registre d'accessibilité, en suivant les directives réglementaires pour la présentation des informations.
- 3. Assurer la validation interne** : soumettre le registre d'accessibilité à un partage interne par les partenaires du projet pour assurer sa conformité et sa précision.

4. Publier et communiquer sur le Registre : mettre le registre d'accessibilité à disposition du public de manière accessible (site web de l'université, affichage dans les lieux concernés) et communiquer sur sa disponibilité.

Rendu

- **Registre d'Accessibilité et de Sécurité** : un document officiel répertoriant le degré d'accessibilité de chaque ERP de l'université, avec des détails sur les prestations accessibles et les limitations éventuelles.

- **Plan de communication** : stratégie détaillée pour informer le public de la disponibilité du registre d'accessibilité, incluant les canaux de communication utilisés.

- **Rapport d'audit** : un bilan des audits réalisés, présentant une vue d'ensemble de l'accessibilité des bâtiments de l'université et des recommandations pour des améliorations futures.

Axe 6 : Communication et sensibilisation autour du handicap

Le sixième et dernier axe a pour but de développer une stratégie de communication efficace sur le handicap au sein de l'université, en collaborant avec les services culturels pour sensibiliser la communauté universitaire. Il vise également à valoriser les recherches et les projets impliquant les thématiques du handicap.

Projet 6.1 (en cours) : Collaborer avec le SUAC pour proposer une offre culturelle axée sur le handicap

Description

Depuis 2 ans, dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité, en partenariat avec la mairie de Pessac et sous l'égide du SUAC, des spectacles sont proposés pour proposer différentes approches du handicap sous l'angle de la culture et du spectacle vivant. Ces actions, importantes et originales pour sensibiliser au handicap, dans une perspective d'inclusion, sont à poursuivre et amplifier. Elles ont été assorties de conférences et échanges avec des spécialistes de certains handicap (surdit , troubles du spectre de l'autisme, par exemple) ainsi que d'une exposition (« Handicapés et célèbres ») qui participent de la sensibilisation à intensifier auprès des différents acteurs et membres de la communauté universitaire.

Objectif

Il s'agit de poursuivre cette collaboration fructueuse entre Pôle Handicap, SUAC et DiVEC afin de pérenniser et étoffer l'offre culturelle mettant en scène, de multiples manières, des sujets en lien avec les handicaps ou des personnes elles-mêmes porteuses de handicap.

Partenaires

- **Pôle Handicap** : réseau de partenariats et collaborations avec différents spécialistes et accompagnants des situations de handicap
- **Direction de la vie d'établissement et de Campus (DiVEC)** : appui à la proposition d'une offre de sensibilisation aux handicaps
- **Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique (SUAC)** : chargé de la programmation culturelle
- **Direction de la Communication** : communication sur la programmation culturelle
- **Vice-Présidence Handicap** : soutien politique et prise de décision.

Tâches

- repérage des opportunités en matière de spectacles et d'offres culturelles
- programmation annuelle

- recherche et demandes de subventions
- Communication large sur les événements prévus

Rendu

- Programmation culturelle
- Supports de présentation et de communication

Projet 6.2 (prioritaire) : Élaborer une stratégie de communication

Description

La communication est un élément central, à la fois pour faire connaître les activités et réalisations du Pôle Handicap, tant en interne qu'en externe, mais aussi pour mieux faire comprendre les réalités multiples du handicap auprès des différents acteurs et publics concernés. Cela suppose de mettre au point une stratégie de communication, qui mobilisera différents canaux de communication et différents supports.

Objectif

La définition d'une stratégie de communication autour du handicap et du Pôle Handicap suppose des moyens dédiés, et en particulier, un poste dédié pour pouvoir poser les objectifs et moyens de ce plan stratégique, en accord avec les besoins et attentes. Ce plan stratégique reposera aussi sur une priorisation des actions à mettre en œuvre.

Partenaires

- **Pôle Handicap** : commanditaire principal pour les objectifs et enjeux de la stratégie de communication
- **Direction de la Communication** : partenaire principal pour la conception et la réalisation de la stratégie de communication
- **Vice-Présidence Handicap** : soutien politique et prise de décision.

Tâches

- Concevoir un plan de communication pour le Schéma directeur du handicap 2023-2027 (printemps 2024)
- Évaluer les besoins et les moyens disponibles pour la conception d'un plan stratégique global de communication autour du handicap
- Définir une fiche de poste pour une mission sur ce sujet
- Recruter à partir de cette fiche de poste.
- Élaborer un plan de communication externe et interne sur l'activité du Pôle Handicap et sur la politique handicap de l'établissement

- Mettre en place un COPIL pour le suivi de ce sujet

Rendu

- **Plan de communication et de sensibilisation interne et externe** autour du handicap, du Pôle Handicap et de la politique Handicap à l'université Bordeaux Montaigne
- **Programmation pluriannuelle d'actions**
- **Rapports annuels** de la mise en œuvre de la stratégie de communication

Projets en liste d'attente

Les projets présentés dans cette liste d'attente sont évidemment des projets dont l'importance est reconnue, mais que, pour des raisons de faisabilité, il n'a pas été possible d'intégrer dans la liste des projets prioritaires. En fonction de l'évolution des moyens (humains, matériels) et de la capacité à mener les projets prioritaires, il sera évidemment tout à fait possible de prendre en compte tout ou partie de ces projets en liste d'attente.

Axes de travail	Projets	Niveau
Axe_1 Favoriser et accompagner les parcours de réussite des étudiants en situation de handicap	Rédiger une charte des droits et devoirs des ESH	Non programmé
	Reprendre et négocier toutes les conventions de mobilités internationales sur la question de la prise en charges des compensations	Non programmé
	Renforcer la collaboration avec la DOSIP, CFA, FTLV	Non programmé
Axe_2 Politique d'emploi des personnels en situation de handicap	Concevoir les trajets professionnels des BOE en mettant en œuvre les voies dérogatoires de progression de carrière	Non programmé
	Auditer les marchés de prestations en vue d'augmenter la part des prestataires valorisant les BOE	Non programmé
Axe_5 Accessibilité des espaces universitaires : chaîne de déplacement et sécurité	Créer un cahier des charges/vademecum de mise en accessibilité d'un événement culturel et scientifique du campus et le diffuser (dont Sous-titrage des manifestations scientifiques enregistrées et diffusées sur les chaînes de l'université) + boucle magnétique dans certains amphithéâtres et plateau TV IUT	Non programmé
	Concevoir des postes de lecture des étudiants et personnels dans l'accès aux ressources documentaires en valorisant notamment tout le matériel et logiciels acquis par le Pôle Handicap.	Non programmé
	Doublage des alarmes sonores d'alarmes visuelles pour les publics déficients auditifs	Non programmé
	Définir un protocole/procédures pour étudiants/personnels ayant des manifestations imprévisibles ou spectaculaires (épilepsie, troubles psychiques etc.)	Non programmé

	<p>Auditer et proposer un plan de mise à jour des signalétiques accessibles</p>	<p>Non programmé</p>
	<p>Veiller à la mise à jour des plans de l'université et à leur accessibilité, en plusieurs formats dont en ligne (numérique), QR-Code plan, vérifier et créer les chemins google maps accessibilité fauteuil roulant</p>	<p>Non programmé</p>
<p>Axe_6 Communication et sensibilisation autour du handicap</p>	<p>Recenser et favoriser les projets de recherche impliquant les problématiques handicap</p>	<p>Non programmé</p>
	<p>Recenser les formations ou enseignements en lien avec les problématiques de handicap</p>	<p>Non programmé</p>
	<p>Rendre lisibles les actions de formation et de recherche</p>	<p>Non programmé</p>